



DÉPLACEZ-VOUS AVEC MOBITUL

Le service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite.

Disponible sur réservation du lundi au dimanche (hors jours fériés), pour des déplacements dans le périmètre de Laval Agglomération.

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

1. Habiter l'une des 34 communes de Laval Agglomération
2. Avoir 80 ans ou plus **ET/OU** avoir un taux d'incapacité supérieur à 50%

COMMENT S'INSCRIRE ?

1

Remplir le formulaire d'inscription

Disponible sur les sites des TUL et de Laval Agglo.

Il est également possible de le demander en agence ou au numéro d'information Mobitul (02 43 53 00 00).

2

Envoyer votre dossier complet par mail ou par courrier

Service Mobitul - RD LAVAL Agglomération, 63 rue Henri Bâtard, 53000 LAVAL
mobitul@ratpdev.com

3

Attendre la réception de la décision

Une fois votre dossier envoyé, il est traité au sein de nos services dans un délai de 4 à 6 semaines minimum.

La décision vous sera rendue par **courrier**.

Attention : Mobitul est un service de transport en commun et en aucun cas un service de transport médical. Tout transport déjà pris en charge par la CPAM (bon de transport) ne peut pas être réalisé par Mobitul.

Horaires de fonctionnement du service :

DU LUNDI AU JEUDI	de 7h00 à 19h00 créneaux réservés en priorité aux déplacements professionnels et scolaires : 7h00-9h00 ; 16h00-17h30.
VENDREDI	de 7h00 à 19h00 créneaux réservés en priorité aux déplacements professionnels et scolaires : 7h00-9h00 ; 12h00-14h00.
SAMEDI	de 7h00 à 19h00
DIMANCHE	de 11h00 à 19h00

RÉSERVATION ET PRISE EN CHARGE

Vous pouvez utiliser le service Mobitul dès réception de votre décision d'acceptation. **Toutes les informations sur les modalités de réservations de vos trajets vous seront transmises en même temps que ce courrier.**

La **prise en charge** est réalisée **depuis la voirie**, les usagers doivent donc attendre l'arrivée du véhicule depuis la voirie, 10 minutes avant l'heure de passage prévue.

Les conducteurs du service **ne peuvent pas quitter leur véhicule et dépasser le seuil des lieux privés** des adresses de prise en charge et de dépôse.

Dans le cas où nous constatons que l'autonomie de la personne inscrite n'est pas suffisante pour l'utilisation du service, nous nous réservons le droit de modifier les conditions de prise en charge de la personne afin d'imposer l'utilisation du service en accompagnement obligatoire.



TARIFS ET PAIEMENT

Les transports du service sont facturés à hauteur de **1,30€ par trajet**. Dès que le **solde de 15€** est atteint, une **facture est envoyée par courrier durant le mois suivant**. Le service est réglable par chèque, virement ou prélèvement automatique.